

MasterKure^{MD} ER 50

Réducteur d'évaporation

ANCIEN NOM : CONFILM^{MD}

EMBALLAGE

- Bidons de 3,8 l (1 gal)
- Seaux de 18,9 l (5 gal)
- Barils de 208 l (55 gal)

RENDEMENT

3,8 l (1 gal) de MasterKure ER 50 mélangé à 34,1 l (9 gal) d'eau donnent 37,9 l (10 gal) de solution à pulvériser. 10 gallons de solution MasterKure ER 50 (1 à 9) permet de couvrir de 186 à 372 m² (2000 à 4 000 pi²) de béton frais. S'il est nécessaire de procéder à plus d'une application, par exemple dans des conditions de séchage défavorables, vous aurez besoin de davantage de produit.

ENTREPOSAGE

Stockez dans des contenants non ouverts, dans un endroit propre et sec entre 4 et 32 °C (40 et 90 °F). Protégez du gel.

DURÉE DE CONSERVATION

1 an lorsqu'entreposé adéquatement

TENEUR EN COV

10 g/l, moins l'eau et les solvants exemptés

DESCRIPTION

Le retardateur d'évaporation MasterKure ER 50 réduit l'évaporation de l'humidité en surface du béton qui vient d'être appliqué, particulièrement dans des conditions de séchage rapide, comme dans le cas de températures de surface de béton ou ambiantes élevées, une faible humidité, des vents forts, un rayonnement solaire direct ou dans des espaces intérieurs chauffés alors que la température extérieure est froide.

AVANTAGES

- Aucun impact sur la résistance en compression du béton (initiale et finale), la résistance à l'abrasion et la durabilité
- Réduction ou élimination de couches durcies, de l'adhésivité et de la spongiosité sous-jacents, ce qui permet un béton uniforme
- Permet une réduction du coulage et du contenu en eau dans le béton afin de faciliter une hydratation adéquate des mélanges à haute résistance
- Permet de réduire l'évaporation de l'humidité en surface d'environ 80 % au vent et d'environ 40 % au rayonnement solaire, réduisant ainsi la fissuration due au retrait plastique et l'assèchement de la surface dû au vent
- Prolonge la plasticité de la surface, ce qui permet un temps de travail plus long dans des conditions chaudes, sèches ou venteuses

UTILISATIONS

- Les surfaces de béton dont le taux d'évaporation dépasse le taux de ressuage du béton
- Le béton à air entraîné et à air non entraîné
- Le béton avec fumée de silice
- Le béton contenant des cendres volantes

SUBSTRATS

- Intérieur et à l'extérieur
- Surfaces horizontales et verticales

INDUSTRIES/SECTEURS

- Commercial
- Résidentiel
- Infrastructure
- Institutionnel
- Industriel

MÉTHODE D'APPLICATION

APPLICATION

1. Agitez le produit MasterKure ER 50 avant de le mélanger avec de l'eau. Selon l'application, mélangez le concentré MasterKure ER 50 dans un rapport d'une mesure pour 9 mesures d'eau. Agitez de nouveau le produit mélangé avant de l'appliquer.
2. Appliquez le produit à l'aide d'un pulvérisateur industriel ou à pression constante.
3. MasterKure ER 50 forme une pellicule monomoléculaire lorsqu'il est pulvérisé sur une surface de béton immédiatement après l'aplanissement ou entre les opérations de finition (au besoin). Généralement, la protection conférée par le produit MasterKure ER 50 demeure habituellement efficace aussi longtemps que le

béton garde son état plastique, indifféremment des opérations d'aplanissement subséquentes. Lorsqu'on utilise des durcisseurs de surface en employant la méthode d'application différée, utilisez MasterKure ER 50 après l'aplanissement. Lorsqu'on utilise des durcisseurs de surface en employant la méthode d'application précoce, utilisez MasterKure ER 50 uniquement une fois que le mélange sec a été intégré dans le béton par aplanissement et suite à la première opération d'aplanissement, au besoin.

4. Il est facile de distinguer les surfaces traitées de celles qui ne le sont pas grâce à la couleur jaune verdâtre de la pellicule en présence d'humidité et de lumière. La teinte fluorescente de la pellicule disparaît complètement une fois sèche. Le résidu restant sur la surface du béton durci n'empêche pas la l'adhérence et n'altère pas la couleur.

POUR OBTENIR DE MEILLEURS RÉSULTATS

- N'appliquez pas MasterKure ER 50 comme produit d'aide à la finition définitive ou sur une surface du béton coulé en place ou d'applications de réparation du ciment.
- Le réducteur d'évaporation MasterKure ER 50 n'est pas un agent de mûrissement. Le béton traité avec ce produit doit quand même être mûri adéquatement.
- BASF ne peut être tenu responsable de la compatibilité ou des résultats lorsque le retardateur d'évaporation MasterKure ER 50 est utilisé avec les produits d'autres fabricants.
- MasterKure ER 50 réduit l'évaporation seulement lorsque le béton est encore dans un état plastique. Il n'est pas un substitut pour le durcissement initial du béton durci et il n'altère pas l'efficacité des agents de mûrissement.
- Protégez MasterKure ER 50 du gel. Le froid extrême peut causer une ségrégation qui fera en sorte que le produit ne pourra se reconstituer.
- Faites en sorte qu'aucun déversement ou résidu de concentré de MasterKure ER 50 ne sèche sur la surface d'un béton durci. Essuyez immédiatement, puis rincez la surface avec de l'eau. Si le résidu de concentré sèche sur un béton durci, il est possible qu'une tache brun-rougeâtre apparaisse.
- Pour obtenir une discussion technique détaillée au sujet de l'action des pellicules monomoléculaires démontrée par le produit MasterKure ER 50, consultez le Journal of the American Concrete Institute, Volume 62, pp. 977-985.

- Le produit MasterKure ER 50 peut être utilisé pour des applications de béton préfabriqué/ précontraint, comme les structures de drainage, les poutres en T doubles, les poutres de pont et les pieux en béton, pour éviter/minimiser l'usure et améliorer le fini de surface.
- Réservé à un usage professionnel uniquement; non destiné à la vente ou à l'utilisation par le grand public.
- Assurez-vous d'utiliser les dernières versions des fiches techniques et signalétiques du produit; visitez www.master-builders-solutions.basf.us pour connaître la version la plus récente.
- L'utilisateur est responsable de l'application adéquate. Les visites sur le terrain du personnel de BASF n'ont pour but que d'effectuer des recommandations techniques et ne sont pas destinées à superviser ou offrir un contrôle de la qualité sur le chantier.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Avant d'utiliser le produit, assurez-vous d'avoir lu, compris et suivi toutes les fiches signalétiques et les renseignements sur l'étiquette. Pour obtenir une fiche signalétique : rendez-vous sur le site www.master-builders-solutions.basf.us; envoyez une demande par courriel à l'adresse basfscst@basf.com; ou téléphonez au 1-800-433-9517. À utiliser uniquement tel qu'indiqué.

Pour les urgences médicales seulement, appelez ChemTrec^{MD} au 1-800-424-9300.

AVIS DE GARANTIE LIMITÉE

BASF garantit que ce produit est exempt de tout défaut de fabrication et respecte les propriétés techniques du présent Guide de données techniques, s'il est utilisé tel qu'indiqué pendant sa durée de vie. L'obtention de résultats satisfaisants dépend non seulement de la qualité des produits, mais aussi de nombreuses circonstances indépendantes de notre volonté. BASF N'OFFRE AUCUNE GARANTIE – EXPRESSE OU IMPLICITE – SUR SES PRODUITS, NOTAMMENT DES GARANTIES MARCHANDES OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. Le seul et unique recours de l'acheteur pour toute réclamation concernant ce produit, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations faisant état d'une violation de garantie, de négligence, de responsabilité stricte ou autre, est le remplacement du produit ou le remboursement du prix d'achat, à la seule discrétion de BASF. Toute réclamation concernant ce produit doit être reçue par écrit dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'expédition. L'acheteur renonce aux réclamations déposées après ce délai. BASF NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF (Y COMPRIS LA PERTE DE PROFITS) OU PUNITIF DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

L'acheteur doit déterminer l'adéquation des produits à l'utilisation prévue et assume tous les risques et responsabilités à cet égard. Les renseignements contenus dans le présent guide, et tout autre conseil technique formulé ultérieurement, reposent sur l'expérience et les connaissances actuelles de BASF. Cependant, BASF n'assume aucune responsabilité quant à la communication de tels renseignements ou conseils, y compris dans la mesure où ces renseignements ou conseils peuvent être liés aux droits de propriété intellectuelle de tiers, en particulier les droits de brevet. De plus, aucune relation juridique ne peut être créée ou entraînée par la présentation de ces renseignements ou conseils techniques. BASF se réserve le droit d'apporter des changements selon les progrès technologiques et les développements ultérieurs. L'acheteur ou des produits doit les tester pour déterminer leur adéquation à l'application et l'utilisation prévues avant de procéder à leur application complète. Seuls des experts qualifiés peuvent vérifier le rendement du produit décrit ici en procédant à des essais.